

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Paris, le 22 septembre 2024.

Nomination du Gouvernement de M. Michel BARNIER

**La Fédération Paralytic Cérébrale France appelle le nouveau Gouvernement,  
dans un contexte de fortes tensions sur les finances publiques,  
à sanctuariser les politiques du handicap et à permettre de nouvelles avancées  
en faveur de l'autonomie et de la qualité de vie des personnes**

La Fédération Paralytic Cérébrale France réagit à la nomination de la nouvelle équipe gouvernementale et de M. Paul CHRISTOPHE, ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La Fédération Paralytic Cérébrale France appelle le Gouvernement, dans un contexte de fortes tensions sur les finances publiques, à sanctuariser les politiques du handicap.

Le nouveau ministre des solidarités, de l'autonomie et de l'égalité entre les femmes et les hommes, va faire face à des chantiers nombreux et à forts enjeux pour permettre de nouvelles avancées en faveur de l'autonomie et de la qualité de vie des personnes en situation de handicap : citoyenneté et accessibilité, crise des métiers de l'humain, lutte contre la précarité, enjeux de la scolarité des enfants à besoins complexes, crise du logement adapté, crise de l'accès aux soins, soutien à la vie affective et à la parentalité, ...

Ces chantiers vont devoir être conduits dans un contexte particulièrement exigeant et anxiogène tant les personnes en situation de handicap et les familles sont inquiètes face à une dégradation constante de l'accompagnement dans toutes ses dimensions.

La Fédération Paralytic Cérébrale France appelle enfin le nouveau Gouvernement, alors qu'il n'y a plus portefeuille ministériel en charge du handicap, à ne pas réduire les politiques de l'autonomie aux seuls enjeux du grand âge ! Paralytic Cérébrale France sera, sur ce point, d'une très grande vigilance !

**Contact presse :**

Aelya NOIRET - 06 52 03 13 47 - a.noiret@etycom.fr

La Fédération Paralysie Cérébrale France a vocation à représenter toutes les personnes avec paralysie cérébrale (avec ou sans polyhandicap).

Paralysie Cérébrale France fédère différents types d'acteurs représentatifs de l'économie sociale et solidaire (associations, mutuelles, fondations, entreprises solidaires d'utilité sociale...), situés tant en métropole que dans les territoires ultra-marins, gestionnaires ou non-gestionnaires de dispositifs médico-sociaux, couvrant plus de la moitié des départements français.

Ces acteurs gèrent plus 400 M€ de budget de fonctionnement / investissement et emploient près de 6 200 collaborateurs (ETP).

Le réseau de Paralysie Cérébrale France accompagne, chaque jour, près de 10 000 personnes (enfants, adolescents et adultes) à travers 240 établissements et services médico-sociaux et de nombreux habitats inclusifs. Il s'agit au total d'une « force militante » de quelques 30 000 personnes (proches-aidants et professionnels), mobilisée en soutien des personnes avec paralysie cérébrale.

Membre du comité exécutif de Collectif handicaps, du conseil de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH), Paralysie Cérébrale France est un acteur national de premier plan ayant pour mission de participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques liées au handicap à toutes les étapes de la vie : petite enfance, scolarisation, formation professionnelle, emploi, habitat, prévention et offre de soins, offre médico-sociale, soutien à la recherche...

[www.paralysiecerebralefrance.fr](http://www.paralysiecerebralefrance.fr)